

## Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018

Etaient présents : Rose-Marie Falque, Stéphanie Vaneson, Rose-Marie Magnier, Martine Marchal, Yann Krémer, Olivier Legros, Bernard Sesmat, Yannick Hoffner, Thomas Mellé, Gaston Gyss, Pascal Frantz, Alain Kryzs

Absente excusée : Marie-Christine Marchal Herber

Secrétaire de séance : Olivier Legros, élu à l'unanimité

### **1) SIVOM**

Modification du périmètre du SIVOM :

Périmètre envisagé pour le futur SIVOM :

AZERAILLES, BACCARAT, DENEUVRE, FONTENOY LA JOUTE, GELACOURT, GLONVILLE, MERVILLER.

Pour le maintien dans le SIVOM : accepté 11 pour, 1 contre.

Modification des statuts :

Pour le prolongement du SIVOM à durée indéterminée. Accepté à l'unanimité.

Répartition des agents du SIVOM :

Mme le Maire présente la convention de répartition du personnel et les modalités des répartitions. Acceptée à l'unanimité.

### **2) CONTRAT DE TRAVAIL DE M. PATRICK HARAUX**

Le contrat de travail de Monsieur Patrick Haraux prend fin le 16 mai prochain. Le conseil municipal propose de recruter M. Patrick Haraux en contrat à durée indéterminée à l'issue de son contrat aidé. Une aide de 50 % sera accordée dans le cadre du contrat emploi compétence. Accepté à l'unanimité.

### **3) DEVIS PROTECTION POMPE DE FORAGE**

Suite à une panne de pompe de captage, un défaut lié à un manque d'eau a été diagnostiqué. Il est proposé de créer une sécurité par la pose d'un flussostat. Le devis s'élève à 750.95€ TTC. Accepté à l'unanimité.

### **4) DEMANDE DE SUBVENTION**

L'association VMEH (visiteurs de malades) sollicite une subvention. Le conseil municipal décide d'attribuer 100€. Acceptée à l'unanimité.

### **5) CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU ORANGE MAISON LOUIS**

Le matériel est fourni par Orange

Les travaux de terrassement seront pris en charge par la Commune.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention. Acceptée à l'unanimité.

#### **6) ADMISSION EN NON VALEUR**

La Trésorerie de Baccarat demande l'avis du conseil municipal sur diverses créances non recouvrées.

Sur le budget eau, montant global de 2 371.24€

Sur le budget assainissement, montant global de 1 950.92€

Acceptées à l'unanimité

Sur le budget communal, montant de 90.00€

Acceptée par 9 pour, 1 contre et 2 abstentions.

#### **7) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017**

##### **Budget lotissement**

Section de fonctionnement

Recettes	31 800.00€
Dépenses	0.00€
Résultat excédentaire de	31 800.00€

Section d'investissement

Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Solde	0.00€

##### **Budget eau**

Section de fonctionnement

Recettes	65 913.24€
Dépenses	36 883.68€
Résultat excédentaire de	20 029.56€

Section d'investissement

Recettes	148 367.12€
Dépenses	31 677.47€
Résultat excédentaire	116 689.65€

##### **Budget forêt**

Section de fonctionnement	
Recettes	90 024.40€
Dépenses	35 495.42€
Résultat excédentaire de	54 529.98€

Section d'investissement	
Recettes	47 467.25€
Dépenses	16 501.00€
Solde	30 966.25€

### **Budget assainissement**

Section de fonctionnement	
Recettes	67 598.81€
Dépenses	58 309.08€
Résultat excédentaire de	9 289.73€

Section d'investissement	
Recettes	50 435.56€
Dépenses	99 627.92€
Résultat déficitaire de	49 192.36€

### **Budget caisse des écoles**

Section de fonctionnement	
Recettes	7 556.00€
Dépenses	7 660.25€
Résultat déficitaire de	104.25€

Section d'investissement	
Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Solde	0.00€

### **Budget communal**

Section de fonctionnement	
Recettes	1 232 036.21€
Dépenses	507 023.19€
Résultat excédentaire de	725 013.02€

Section d'investissement	
Recettes	216 724.97€
Dépenses	333 158.20€
Résultat déficitaire de	116 433.23€

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs de l'année 2017 et les affectations de résultat pour chacun des budgets.

## **8) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

### **Budget lotissement**

Article 002, excédent de fonctionnement reporté de 31 800.00€

### **Budget eau**

Article 002, excédent d'exploitation reporté de 29 030.01€

Article 001, excédent d'investissement reporté de 116 690.16€

### **Budget forêt**

Article 002, excédent de fonctionnement reporté de 54 530.19€

Article 001, excédent d'investissement reporté de 30 966.25€

### **Budget assainissement**

Article 001, déficit d'exploitation reporté de 49 192.36€

Article 1068, affectation complémentaire en réserve de 9 289.73€

### **Budget caisse des écoles**

Article 002, déficit de fonctionnement reporté de 104.25€

### **Budget communal**

Article 002, excédent de fonctionnement reporté de 573 580.87€

Article 001, déficit d'investissement reporté de 116 432.69

Article 1068, affectation complémentaire en réserve d'investissement 151 432.69€

## **9) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2018**

### **Budget lotissement**

#### Section de fonctionnement

Recettes	281 800.00€
Dépenses	215 370.00€
Solde	66 430.00€

#### Section d'investissement

Recettes	250 000.00€
Dépenses	250 000.00€
Solde	0.00€

### **Budget eau**

#### Section de fonctionnement

Recettes	79 106.08€
Dépenses	50 050.00€
Solde	29 056.08€

#### Section d'investissement

Recettes	138 689.65€
Dépenses	106 476.52€
Solde	32 213.13€

### **Budget forêt**

#### Section de fonctionnement

Recettes	149 329.98€
Dépenses	110 400.00€
Solde	38 929.98€

#### Section d'investissement

Recettes	58 966.25€
Dépenses	58 000.00€
Solde	966.25€

### **Budget assainissement**

#### Section de fonctionnement

Recettes	89 404.00€
Dépenses	88 959.37€

Solde 444.63€

Section d'investissement

Recettes	467 445.73€
Dépenses	444 930.29€
Solde	22 515.44€

**Budget caisse des écoles**

Section de fonctionnement

Recettes	7 556.00€
Dépenses	7 660.25€
Résultat déficitaire de	0.00€

Section d'investissement

Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Solde	0.00€

**Budget communal**

Section de fonctionnement

Recettes	1 129 086.79€
Dépenses	1 127 229.01€
Solde	1 857.78€

Section d'investissement

Recettes	1 946 651.59€
Dépenses	1 946 522.23€
Solde	129.36€

**10) VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Madame le Maire propose une augmentation des taux des trois taxes directes locales de 10%, soit :

- |                                       |        |                   |
|---------------------------------------|--------|-------------------|
| - Taxe d'habitation                   | 12.57% | au lieu de 11.59% |
| - Taxe foncière propriétés bâties     | 14.54% | au lieu de 13.22% |
| - Taxe foncière propriétés non bâties | 37.69% | au lieu de 34.26% |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.